



## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 1001**

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 1001 intitulé :

« Règlement d'emprunt numéro 1001 décrétant un emprunt et une dépense de 250 000 \$ pour des travaux de réfection du tablier du pont d'étagement sur la montée Gagnon ».

- a été adopté par le conseil municipal le 10 mars 2020 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 24 avril 2020 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2020.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 11 juin 2020**

**Sylvain Rolland**  
**Directeur général**  
**et greffier par intérim**